

Compte Rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 07 Novembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 7 Novembre 2017 à 18 H 30. 14 membres sont présents, 1 membre est absent excusé sans procuration (M. MATEUIL Alain).

Secrétaire de séance : Monsieur Julien FUSTIER

Le compte rendu du mardi 12 septembre 2017 est adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (M. LEVEQUE Michel et Mme ROCHETTE Marie-Laure).

Affaires diverses :

- **Alimentation en eau potable Les Rancs :** La commune de St-Cierge-La-Serre a signé une convention avec le syndicat Ouvèze-Payre pour la réalisation d'adduction d'eau potable à partir du hameau de Tallans jusqu'à leur réservoir principal. Une réflexion va être engagée sur la possibilité de raccorder le hameau des Rancs au réseau de St-Cierge-La-Serre.
- **Site internet :** Le nouveau site internet a été présenté aux membres du Conseil Municipal, il sera accessible au public mi-novembre. Les élus sont invités à faire part de leur remarques et observations avant la mise en ligne du site.
- **Volet roulant complexe polyvalent :** Des volets roulants ont été installés à la salle des fêtes. Cela permettra notamment de réaliser des économies d'énergie (été comme hiver), et de pouvoir faire de l'obscurité pour les représentations théâtrales. La couleur des volets roulants est la même que celle des menuiseries existantes. Le montant des travaux s'élève à 18 658,32 € H-T. Il a également été demandé à l'entreprise en charge des travaux de réaliser un devis afin de prévoir des aérations dans les locaux de rangement du complexe. Mme ROCHETTE Marie-Laure indique qu'elle regrette d'avoir appris dans la presse la réalisation de ces travaux, et souhaiterait être informé au préalable lorsque des projets comme celui-ci sont réalisés. M. TEYSSIER rappelle que l'installation de volets roulants a été annoncée lors du vote du budget au mois d'Avril. M. BERNAY indique entendre la remarque et qu'il la prendra en compte pour les prochains travaux.
- **Travaux assainissement les Celliers :** Des conduites d'eaux usées ont été déposées, des travaux de raccordement des maisons en eau potable ont également été réalisés.
- **Parking en face de la société PAYEN :** Les services techniques communaux ont construit un mur en pierre, le talus va désormais être végétalisé.
- **TAPS :** Lors du conseil d'école en date du 17 Octobre 2017, d'un commun accord entre les représentants des parents d'élèves, les enseignants et la municipalité, il a été décidé de ne pas reconduire les TAPS pour l'année scolaire 2018-2019.
- **Groupe PORCHER :** La société PORCHER nous a informé de la fusion du site SOVOUTRI (La Voulte sur Rhône) avec le site Porcher (St-Julien en St-Alban). Le site de la Voulte sur Rhône va être rapatrié sur le site de St-Julien en St-Alban. Le groupe Porcher va procéder à la construction d'un bâtiment de 5200m² sur son tènement actuel. Un permis va être prochainement déposé en mairie.
- **Commande publique :** Un marché public à procédure adaptée (MAPA) a été lancé afin de procéder à la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux le long de la rue René PALIX. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet NALDEO. Un MAPA va prochainement être lancé afin d'acquiescer un panneau d'information lumineux.

- **PLU :** L'enquête publique débutera au mois de décembre 2017 et durera au minimum un mois. Les dates exactes des permanences du commissaire enquêteur seront communiquées à la fin de la semaine 47 (aux alentours du 23 Novembre). Les moyens de communications utilisés pour annoncer l'enquête publique seront les suivants : site internet de la commune, presse locale, panneaux d'affichage de la commune. Les documents du PLU seront consultables tout au long de l'enquête publique que ce soit sur le site internet de la commune ou en mairie, durant les heures d'ouverture.

Dates à retenir :

- **Du Vendredi 8 décembre au dimanche 17 décembre 2017 :** Semaine de Noël organisée par la Caverne d'Alibaba en collaboration avec les autres associations de la commune.
- **Jeudi 14 Décembre 2017 :** Conseil d'école
- **Jeudi 11 Janvier 2018 :** Vœux de la nouvelle année à la salle de la Barnaude

Vote des délibérations

Transfert de la compétence gaz au SDE 07

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention (Mme BERNAY Laure) accepte de transférer la compétence « Gaz » au SDE07 et autorise M. le Maire à signer toute pièce administrative et technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conventions relatives à l'ouverture d'une Maison de Service au Public et d'une Agence Postale Communale sur la commune de St-Julien en St-Alban

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de gestion pour l'organisation de l'agence postale communale à Saint Julien en Saint Alban ainsi que la convention d'occupation de locaux pour l'exploitation d'une Agence Postale Communale et d'une Maison de Services au Public à St-Julien en St-Alban et tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, pour l'exercice 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017.

Modification du règlement intérieur de la garderie municipale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 3 abstentions (Mme PERMINGEAT Valérie, M. PERROLLAZ Claude, Mme ROCHETTE Marie-Laure) et 1 voix contre (Mme BERNAY Laure) approuve le nouveau règlement intérieur de la garderie municipale tel qu'annexé à la présente délibération et précise qu'il se substitue à l'ancien règlement.

Modification du règlement intérieur de la cantine municipale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, 3 abstentions (Mme PERMINGEAT Valérie, M. PERROLLAZ Claude, Mme ROCHETTE Marie-Laure) et 1 voix contre (Mme BERNAY Laure) approuve le nouveau règlement intérieur de la cantine municipale tel qu'annexé à la présente délibération et précise qu'il se substitue à l'ancien règlement.

Bibliothèque Municipale – Convention « point lecture »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention « point lecture » avec le Département de l'Ardèche.

Contrats d'assurance des risques statutaires – Communication des résultats par le CDG07 pour les collectivités et établissements employant au plus 20 agents CNRACL – résultats

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à signer les conventions en résultant.

La séance est levée à 21h00.